

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 9 juillet 2026 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 9 juillet 2026 à 13h30, sous la présidence de M. Etienne GHEERAERT, vice-président du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 26 membres sur les 32 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°CA20260701

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L.711-1 et suivants, et R.719-64 ;
Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n°2017-61 du 23 janvier 2017 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret no 2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes ;
Vu le Conseil d'administration de l'université Grenoble Alpes du 2 juillet 2026.

Lettre d'orientation budgétaire 2027

Le Conseil d'administration approuve la lettre d'orientation budgétaire 2027, telle qu'annexée.

*Nombre de présents : 18
Nombre de pouvoirs : 8
Total présents et représentés : 26
Nombre de votants : 26
Nombre d'abstentions : 2
Total des suffrages exprimés : 24*

*Nombre de voix défavorables : 8
Nombre de voix favorables : 16*

☐ à l'unanimité des suffrages exprimés
☒ à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 10/07/2026



Etienne Gheeraert
Vice-président du Conseil
d'administration en charge de
la Stratégie, des RH et du
DD&RS
10 juil. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

LETTRE D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2027

Chères et chers collègues,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après les orientations de l'établissement pour 2027.

Nous vous rappelons que les dispositions réglementaires prévoient qu'« un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés »¹.

Par ailleurs, selon les statuts de l'Université Grenoble Alpes, ce débat d'orientation budgétaire de l'établissement doit s'inscrire dans la stratégie globale de l'université décrite dans la lettre l'orientation budgétaire de l'Université Grenoble Alpes. Cette dernière a été préparée en Directoire UGA puis approuvée par le Conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes le 2 juillet 2026.

Cette orientation budgétaire a donc été discutée dans les instances de l'établissement, puis soumise et approuvée par le Conseil d'administration de Grenoble INP - UGA le 11 juillet 2025, et s'inscrit dans la stratégie de l'Université Grenoble Alpes.

Pour la troisième année consécutive, cette lettre d'orientation n'inclut pas de cadrage spécifique à chaque composante. La priorité est à nouveau l'optimisation des ressources de l'établissement.

Elle guidera nos discussions pour finaliser la campagne emplois, à valider en septembre par notre Directoire, et pour finaliser le budget 2026 à présenter à notre Conseil d'administration du 10 décembre.

Geoffroy Enjolras et Etienne Gheeraert.

¹ Art. R719-64 Code de l'éducation : Le budget est élaboré sous l'autorité du président ou du directeur de l'établissement conformément aux priorités et aux orientations définies par le conseil d'administration en cohérence avec les dispositions du contrat pluriannuel d'établissement.

A cette fin, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés.

Sur proposition du président ou du directeur de l'établissement, le conseil d'administration arrête la procédure interne d'élaboration du budget, notamment les modalités d'association des différentes composantes, dans le respect des compétences attribuées à la commission de la recherche du conseil académique ou au conseil scientifique ou à l'organe en tenant lieu en matière de crédits de recherche, des dispositions de l'article L. 719-5 et de l'article L. 713-9 relatif aux instituts et écoles internes.

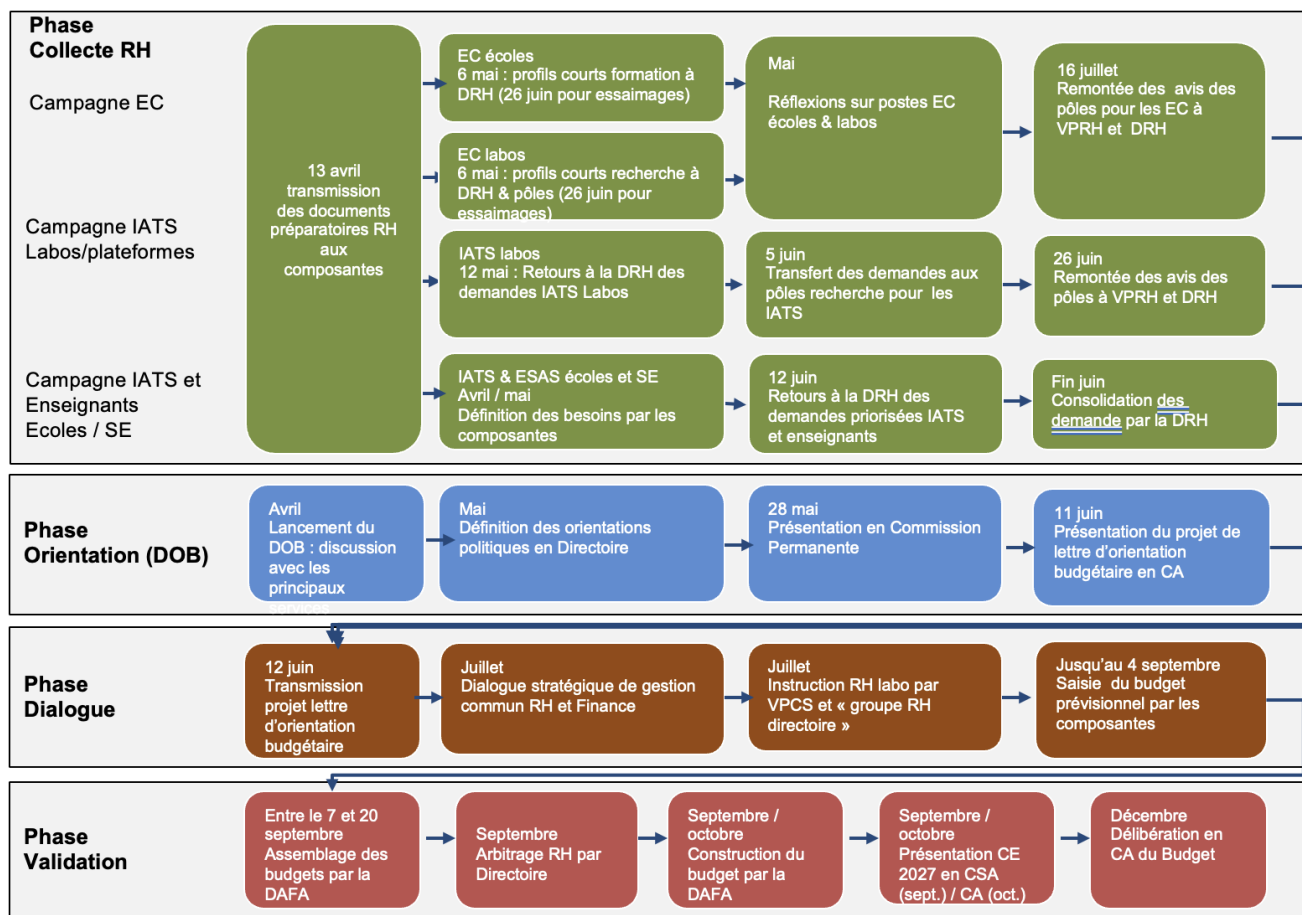
Lorsqu'en application de l'article L. 713-1 un contrat d'objectifs et de moyens est conclu entre l'université et un institut ou une école interne disposant d'un budget propre intégré mentionnés aux articles L. 713-9 et L. 721-1, ce contrat porte au moins, pour l'ensemble des formations dispensées, sur les emplois alloués par l'établissement dans le cadre de son plafond d'emplois, les ressources de la composante, les dépenses de fonctionnement générées par son activité, ses charges d'enseignement et sa participation aux charges communes de l'établissement.

Table des matières

1 DEMARCHE	3
2 Note d'orientation	4
2.1 Contexte national et international	4
2.2 Contexte local	5
2.3 Situation financière de Grenoble INP – UGA et ajustement des Conditions de Retour à l'Equilibre (CRE) 2026-2029.....	7
2.4 Démarche et choix politiques pour 2027	10
2.5 Synthèse	12
3 CADRAGE	12
3.1 Objectifs	12
3.2 Mode opératoire et planning du dialogue de gestion.....	13
Correspondants	14

1 DEMARCHE

La construction budgétaire se compose globalement des phases suivantes aux niveaux RH et finances :



Le dialogue d'orientation budgétaire (DOB) est le premier acte de la construction budgétaire à Grenoble INP - UGA. Il a pour objet d'exprimer la volonté politique associée à la stratégie de l'établissement et de ses composantes et de rechercher un premier équilibre entre intentions et moyens (ressources humaines et finances). Il produit un cadrage selon trois directions :

- En vue du dialogue stratégique de gestion de toutes les composantes et services
- En vue du plan d'actions prioritaires 2027
- En vue de la construction du budget de l'année à venir

Le DOB précède l'élaboration du budget prévisionnel qui débute avec la présente lettre d'orientation budgétaire, se poursuit avec le dialogue stratégique de gestion, pour aboutir au vote du budget qui aura lieu lors du Conseil d'administration (CA) le 10 décembre 2026.

Les dialogues stratégiques de gestion avec les composantes et services de l'établissement sont programmés du 17 juin au 10 juillet 2026. Les remontées budgétaires sont attendues le 5 septembre afin d'anticiper la construction du budget par la DAFA. En outre, la construction du budget 2027 s'inscrit dans le cadre des orientations prises pour les Conditions de Retour à l'Équilibre (CRE) financier de l'établissement sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

2 NOTE D'ORIENTATION

Cette note d'orientation est construite sur la base du DOB 2026, présenté au CA du 11 juin 2026, dont certains aspects présentés en séance sont repris au fil de ce document.

2.1 CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le contexte externe de Grenoble INP - UGA demeure marqué par un environnement international instable et par une forte contrainte sur les finances publiques françaises dont les conséquences se répercutent directement sur l'enseignement supérieur et la recherche.

Une situation internationale durablement instable

L'environnement géopolitique international reste fortement dégradé. La poursuite de la guerre en Ukraine, les tensions persistantes au Proche et Moyen Orient ainsi que les rivalités stratégiques entre les États-Unis et la Chine continuent d'alimenter les incertitudes économiques mondiales. Les politiques commerciales plus protectionnistes engagées par plusieurs grandes puissances entretiennent par ailleurs des tensions sur les chaînes d'approvisionnement et sur le commerce international.

Dans ce contexte, le ralentissement de l'économie mondiale se confirme. Si l'inflation a nettement reflué depuis les pics atteints en 2022 et 2023, les perspectives demeurent fragiles et exposées aux risques géopolitiques, énergétiques et commerciaux.

Après que les banques centrales aient amorcé un cycle d'assouplissement monétaire qui a conduit à une détente relative des taux d'intérêt, ceux-ci sont repartis à la hausse courant 2026 sous l'effet des incertitudes géopolitiques et économiques. Cette hausse des taux pénalise la France dont le niveau élevé d'endettement public continue de peser sur les conditions de financement de l'État. La charge de la dette demeure ainsi orientée à la hausse dans un contexte de déficit public durablement élevé.

Une situation nationale sous forte contrainte budgétaire

Au plan économique, la France connaît une croissance faible depuis plusieurs exercices. Les principales institutions économiques projettent une croissance comprise entre 0,9 % et 1,1 % en 2026 et 2027, dans un contexte marqué par le ralentissement de la demande intérieure, une remontée progressive du chômage et des politiques de consolidation budgétaire.

Les finances publiques demeurent fortement dégradées. Malgré les efforts engagés par le Gouvernement pour réduire le déficit public, celui-ci resterait proche de 5 % du PIB en 2026 et la dette publique poursuivrait sa progression pour atteindre environ 120 % du PIB à l'horizon 2027 selon les projections.

Le contexte politique reste par ailleurs marqué par une forte fragmentation parlementaire qui complexifie l'adoption des lois financières et fragilise la visibilité pluriannuelle des politiques publiques. Les débats budgétaires des exercices 2025 et 2026 ont illustré ces difficultés, avec des trajectoires financières régulièrement révisées et des arbitrages rendus tardivement.

Dans ce cadre, l'État poursuit une stratégie de maîtrise renforcée de la dépense publique. Le cadrage budgétaire repose sur des efforts importants d'économies, la limitation de l'évolution des dépenses des opérateurs de l'État et une recherche accrue d'efficacité dans l'action publique.

Des enjeux renforcés pour l'Enseignement supérieur et la Recherche

L'enseignement supérieur et la recherche (ESR) demeurent soumis à une forte tension budgétaire malgré l'affichage gouvernemental d'un soutien au secteur. La loi de finances pour 2026 prévoit une progression des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » et poursuit partiellement la trajectoire de la Loi de programmation de la recherche (LPR).

L'Enseignement Supérieur dans son ensemble reste plongé dans une situation d'incertitude budgétaire. Comme l'année passée, en juin 2026, le montant de la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) des universités n'est pas connue, ce qui laisse subsister une zone de flou sur les recettes de Grenoble INP - UGA. Inscrite au budget 2026, la hausse de 4 points du taux de cotisation employeur du CAS Pensions (système de retraites) n'a été compensée qu'à la hauteur de 75 % pour notre établissement, ce qui représente un reste à charge de 350000 €. Pour autant, la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC) des agents publics à compter du 1^{er} mai 2026 a été intégralement compensée.

Les établissements d'enseignement supérieur demeurent donc particulièrement exposés aux mesures de régulation budgétaire susceptibles d'être décidées afin de respecter les objectifs nationaux de finances publiques. Les annulations ou gels de crédits intervenus ces derniers exercices ont renforcé la nécessité pour les établissements de conserver des marges de manœuvre financières et une trajectoire budgétaire prudente. Pour l'année 2027, une troisième hausse du taux de cotisation employeur du CAS Pensions est ainsi programmée sans que sa compensation ne soit garantie. Ce contexte invite donc à la prudence dans la construction budgétaire.

2.2 CONTEXTE LOCAL

Le contexte local de Grenoble INP - UGA s'inscrit dans une phase de consolidation après plusieurs années d'évolutions institutionnelles et organisationnelles au sein du site universitaire grenoblois. Cette stabilisation permet aujourd'hui d'engager un travail approfondi sur les priorités stratégiques de l'établissement, l'adaptation de ses modes de fonctionnement et la soutenabilité de son modèle économique dans un environnement budgétaire durablement contraint.

Dans ce cadre, Grenoble INP - UGA poursuit la mise en œuvre de son plan de transformation afin de renforcer l'efficacité de son organisation interne, d'améliorer la coordination entre ses composantes et services, d'améliorer et de préserver ses capacités d'action au service de ses missions de formation, de recherche et d'innovation.

Au plan de l'enseignement, le contexte demeure marqué par le renouvellement des accréditations HCERES et CTI, qui mobilise fortement les équipes pédagogiques, administratives et techniques. Ce travail intervient dans un contexte d'évolution des attentes réglementaires, scientifiques et sociétales, notamment autour des transitions environnementales, numériques et sociales, qui conduisent à faire évoluer les contenus et les approches pédagogiques des formations. Les opérations de maquettage engagées dans le cadre du renouvellement des diplômes impliquent ainsi une adaptation progressive des maquettes pédagogiques, afin d'intégrer ces nouveaux enjeux tout en veillant à préserver l'équilibre global de l'offre de formation et la soutenabilité des charges d'enseignement associées. La dynamique de transformation de l'offre doit ainsi être conciliée avec une vigilance accrue sur les moyens mobilisés, qu'il s'agisse de la masse salariale et des heures complémentaires afin de maîtriser les coûts de formation et d'optimiser l'allocation des moyens.

Par ailleurs, Grenoble INP - UGA poursuit son implication dans plusieurs dispositifs « Compétences et Métiers d'Avenir » (CMA) obtenus dans le cadre de France 2030, venant soutenir le développement de nouvelles formations et l'adaptation des compétences aux besoins des filières stratégiques. L'établissement est également pleinement engagé dans le cadre du « plan régional en faveur des ingénieurs et des techniciens », qui vise à accompagner l'augmentation des capacités de formation et à répondre aux besoins en compétences des filières industrielles et technologiques du territoire.

Au plan de la recherche et de l'innovation, Grenoble INP - UGA continue de s'appuyer sur une dynamique forte de réponse aux appels à projets nationaux et européens : France 2030, PEPR, ANR, Horizon Europe, Région ou encore dispositifs liés aux compétences et aux transitions industrielles. Ces financements constituent des leviers importants pour le développement scientifique, le rayonnement international et l'attractivité du site grenoblois. Ils contribuent également au renforcement des partenariats avec les organismes de recherche, les collectivités et les acteurs socio-économiques du territoire.

Cette dynamique s'accompagne toutefois d'exigences accrues en matière de cofinancement, d'ingénierie de projet, de gestion administrative et de pilotage opérationnel. Dans un contexte de tension sur les ressources humaines et financières, le développement des projets conduit également à une vigilance renforcée sur la soutenabilité des engagements pris par l'établissement. Plus globalement, l'évolution du modèle de financement de la recherche, reposant de manière croissante sur des ressources contractualisées, renforce les enjeux de suivi et de sécurisation financière des projets.

Au plan financier et organisationnel, l'établissement doit poursuivre ses efforts de maîtrise de la dépense afin de tenir compte des contraintes pesant sur les finances publiques et sur les opérateurs de l'État. Dans ce contexte, une attention particulière est portée au pilotage de la masse salariale, à la priorisation des projets, à la soutenabilité des dépenses récurrentes ainsi qu'à l'optimisation des fonctions support. Une vigilance particulière est portée à l'accompagnement des personnels, à la préservation des compétences essentielles et à l'amélioration des conditions de fonctionnement des services.

Cette trajectoire s'accompagne également d'un enjeu renforcé de sécurisation et de diversification des recettes, dans un contexte d'incertitude sur l'évolution de la subvention pour charges de service public et de forte dépendance aux financements fléchés. L'établissement doit ainsi veiller à consolider ses ressources propres (formation continue, apprentissage, partenariats industriels, contrats de recherche et appels à projets), tout en intégrant le caractère plus volatil et conditionné d'une part croissante des financements.

Au plan patrimonial et énergétique, malgré une relative stabilisation des coûts de l'énergie, les charges d'exploitation demeurent élevées et continuent de peser sur les équilibres financiers. Les enjeux de

maintenance du patrimoine et de rénovation thermique nécessitent des investissements importants qui devront être articulés avec les capacités financières de l'établissement.

Au plan des transitions environnementales et sociétales, Grenoble INP - UGA poursuit sa démarche en matière de DD&RS à travers la structuration de sa gouvernance des transitions, de l'engagement d'une démarche de décarbonation dans le cadre de la démarche ACT'SUP de l'ADEME, et de la poursuite de la transformation de l'établissement vers une société à visée régénérative dans le cadre d'un parcours de la CEC Monde Académique. En parallèle est mis en place le suivi d'indicateurs dédiés et l'intégration progressive de ces enjeux dans ses activités de formation, de recherche et de gestion.

2.3 SITUATION FINANCIERE DE GRENOBLE INP – UGA ET AJUSTEMENT DES CONDITIONS DE RETOUR A L'EQUILIBRE (CRE) 2026-2029

Le budget 2027 se caractérise par une stabilité du périmètre de Grenoble INP-UGA après des années de transformation. Le périmètre des services partagés avec l'Université Grenoble Alpes et ses établissements-composantes est en voie de clarification, ce qui induit également une plus grande visibilité sur les flux financiers associés.

Pour autant, la situation financière générale de Grenoble INP - UGA reste marquée par un état de grande fragilité. Depuis 2022, le budget se caractérise par une dégradation de la situation financière avec :

- L'apparition d'un résultat net négatif (hors éléments exceptionnels), résultant d'un excès de dépenses sur les recettes. Cette situation résulte du poids croissant des dépenses de masse salariale et des dépenses de fonctionnement dans un contexte de faible dynamisme des recettes. Au plan financier, elle va de pair avec une capacité d'autofinancement très réduite, traduisant la faible capacité de l'établissement à autofinancer les investissements engagés.
- Une diminution très forte du fonds de roulement, conséquence directe du point précédent, l'établissement devant prélever sur ses réserves pour financer ses investissements, quand bien même leur volant a été considérablement freiné depuis 2024. Les crédits de paiement sont en effet engagés des années après l'ouverture des autorisations d'engagement sur les opérations pluriannuelles.
- Une mise sous tension d'une trésorerie devenue plus volatile. La trésorerie varie en fonction des encaissements et décaissements, qui ne sont pas forcément synchrones avec l'activité. Grenoble INP – UGA ayant obtenu de nombreux projets d'enseignement et de recherche, sa trésorerie présente nominalement une situation satisfaisante, mais elle est de fait gagée par les opérations à venir sur projets.
- Le poids des charges salariales reste certes en deçà du seuil prudentiel, mais à un niveau très élevé en comparaison avec des établissements d'ingénierie.

L'établissement avait connu en 2016-2017 des difficultés financières ayant conduit à une série de résultats négatifs. Il en avait résulté un Plan de Retour à l'Équilibre (PRE), les mesures adoptées à cette époque (notamment des suppressions de postes d'enseignants-chercheurs), ayant permis un retour rapide à un équilibre financier, avec des résultats excédentaires et la constitution d'un fonds de roulement substantiel jusqu'en 2021.

Le retour des difficultés au niveau du résultat (en application du critère d'un déficit deux années successives) a conduit le rectorat à demander début avril 2024 l'établissement de mettre au point un premier plan de Conditions de Retour à l'Équilibre (CRE #1). Co-construit avec l'ensemble des parties prenantes de l'établissement, un plan d'actions a été voté par le Conseil d'administration du 10 octobre 2024 et amendé par le Conseil d'administration du 12 décembre 2024.

Le CRE #1 a permis de mettre en place un ensemble d'actions ponctuelles et temporaires, pour répondre à l'urgence du rétablissement des comptes à court terme comme la réduction des investissements (hors coups partis), la réduction des heures complémentaires, la suppression d'une cohorte de contrats doctoraux, la suppression après arbitrages individuels de postes IATS, le gel de postes d'enseignants-chercheurs la première année du départ et leur remplacement par un ATER. Il a également permis d'enclencher des mesures structurelles sur les recettes.

Le nouveau régime financier applicable aux EPSCP (nouveau décret financier applicable au 1er janvier 2025) modifie les indicateurs de soutenabilité financière qui ne reposent plus sur le seul résultat comptable. Notre établissement est ainsi évalué sur les 3 critères suivants :

- Ratio de Masse salariale (Ratio Dizambourg) : Masse salariale / Produits encaissables < 83 %
- Fonds de Roulement > 15 jours de fonctionnement décaissable
- Trésorerie > 30 jours de fonctionnement

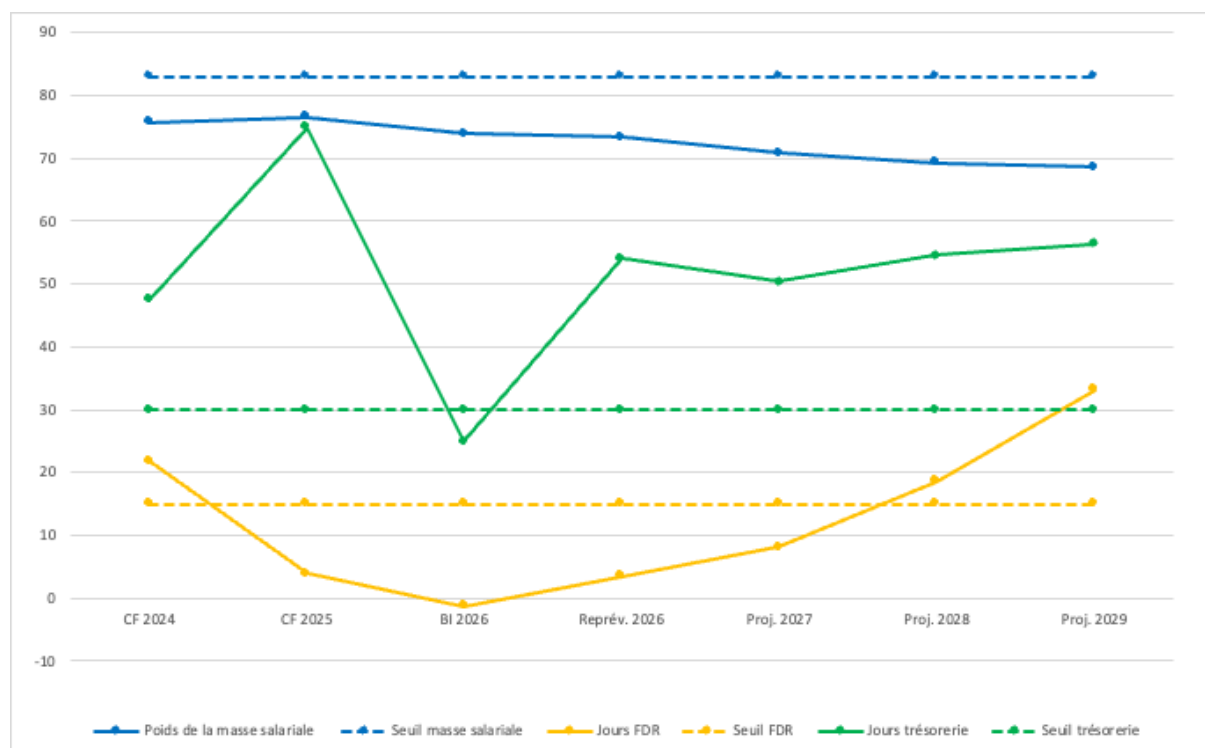
A l'issue de l'exercice budgétaire 2025 de Grenoble INP – UGA, les indicateurs prenaient les valeurs suivantes :

- Ratio de Masse salariale (Ratio Dizambourg) : 77,5 %
- Fonds de Roulement : 1,57 M€ (4 jours)
- Trésorerie : 30,7 M€ (75 jours)

En conséquence, sur le seul critère du fonds de roulement, notre établissement doit mettre en œuvre de nouvelles Conditions de Retour à l'Équilibre (CRE #2). Au plan financier, son objectif est triple :

- Diminuer progressivement le ratio de masse salariale pour le ramener à terme au niveau d'établissements comparables. Cette trajectoire repose sur des économies annuelles de 1,3 ME.
- Restaurer un niveau de fonds de roulement permettant à terme non seulement de dépasser le seuil prudentiel mais surtout de mener une politique d'investissements maîtrisée. Cela suppose de restaurer dès 2027 une capacité d'autofinancement couvrant totalement les investissements sur fonds propres et dégageant un excédent.
- Préserver le niveau de trésorerie au-dessus des seuils réglementaires par un meilleur pilotage des encaissements et décaissements, notamment des projets pluriannuels.

La dynamique attendue de ces 3 indicateurs clefs est synthétisée par la figure ci-après :



La situation historique et projetée de l'établissement est résumée par le tableau suivant :

	CF 2024	CF 2025	BI 2026	Reprév. 2026	Proj. 2027	Proj. 2028	Proj. 2029
Poids de la masse salariale	75,7%	76,5%	73,9%	73,3%	70,8%	69,2%	68,6%
Jours FDR	21,7	3,8 -	1,2	3,5	8,0	18,7	33,2
Jours trésorerie	47,4	74,9	24,8	54,0	50,3	54,6	56,3

Légende : BI = Budget initial, CF = Compte financier, FDR = Fonds de roulement

Le compte financier a donc poursuivi sa dégradation en 2025 avec un résultat nettement négatif et une forte baisse du niveau de fonds de roulement. Sous l'effet de l'obtention de nouveaux contrats et de la régularisation d'encaissements, la trésorerie s'est améliorée.

Il est attendu en 2026 un résultat déficitaire de l'ordre de -1,4 ME, associé à une capacité d'autofinancement portée à 3,6 ME. Les investissements sont maintenus à 3,7 ME, soit au niveau du budget initial 2026. Cette situation permet de maintenir le fonds de roulement à 1,5 ME (soit 3,5 jours) au niveau du compte financier 2025. La trésorerie est attendue à 24,2 ME (soit 54 jours).

Cette projection est rendue possible par la mise en œuvre des Conditions de Retour à l'Équilibre (CRE #2) votées au Conseil d'administration du 11 juin 2026. Afin d'engager immédiatement le changement de trajectoire, le premier budget rectificatif (BR1) voté le même jour incorpore les mesures suivantes :

- La diminution de 5 % des dépenses de fonctionnement réparties sur l'ensemble des composantes et services de l'établissement (0,38 ME)
- L'augmentation des recettes issues de la taxe d'apprentissage dans les composantes de formation sur la base des réalisations historiques (0,60 ME)

Comme l'année précédente, aucune dépense nouvelle nette (hors contrats et hors cas de force majeure), n'est autorisée, avec le principe que toute dépense nouvelle doit être autofinancée par la baisse d'un autre poste de dépense (fongibilité des dépenses).

2.4 DEMARCHE ET CHOIX POLITIQUES POUR 2027

Il est attendu en 2027 un résultat excédentaire de l'ordre d'un million d'euros, associé à une capacité d'autofinancement portée à 5,5 ME. Les investissements sont maintenus à 3,7 ME, soit au niveau du budget initial 2026. Cette situation permet à la fois de porter le fonds de roulement à 3,5 ME (soit 8 jours) et de maintenir la trésorerie à 21,8 ME (soit 50 jours).

Ce budget est porté par plusieurs dynamiques inscrites au CRE#2 :

- Maintien de la hausse des recettes issues de la taxe d'apprentissage (0,60 ME)
- Poursuite de la réduction des postes IATS permanents, dans le cadre du PTE (1,32 ME). Cet effort est réalisé sur la part des mouvements naturels de l'établissement et dans le cadre d'une réflexion par fonction.
- Diminution des CDD accroissements d'activités et renforts établissement (0,16 ME)
- Effet en année pleine du gel des contrats doctoraux financés par l'établissement (cohorte 2025-2028) (0,55 ME)
- Recrutement d'une cohorte de 28 contrats doctoraux financés par l'établissement

Il est important de noter que sont maintenues dans la trajectoire de base de l'établissement pour 2027 plusieurs mesures héritées du CRE #1 :

- Gel des recrutements d'enseignement-chercheurs remplacés 1 an par des ATER
- Diminution des heures de cours complémentaires et vacations
- Maintien des dépenses de fonctionnement au niveau du budget initial 2026
- Maintien des investissements au niveau du budget initial 2026

Le budget 2027 ne prend pas en compte explicitement le développement d'autres recettes issues de la formation ou du développement de recettes patrimoniales. De même, il n'inclut pas les premières économies attendues de la réduction des surfaces patrimoniales en cours d'instruction.

Un ensemble de mesures de suivi reste en place afin de superviser l'exécution du budget 2026 et de débiter la construction du budget 2027 :

- Suivi du CRE avec des réunions mensuelles regroupant les principaux services de l'établissement et des représentants des composantes et de l'équipe politique.
- Points sur les finances et vote du CRE #2 dans les réunions du directoire.
- Réunions en vice-présidence finances sur un créneau dédié les jeudis après-midi.

Ces différentes instances d'échange procèdent en parallèle de plusieurs actions structurantes :

- Le plan de transformation de l'établissement (PTE) dont les travaux s'organisent par fonction. Ils consistent en la cartographie des principaux macro-processus, en vue de l'optimisation de l'organisation des principales fonctions de l'établissement.
- La formalisation du nouveau modèle économique et financier de l'établissement qui permet de construire le budget et d'assurer le suivi des actions du CRE.
- Le travail sur plusieurs processus clés dont la trésorerie afin d'améliorer le suivi des flux financiers de l'établissement.
- La préparation de l'implémentation de SIFAC+ qui se substituera à SIFAC à compter du 1^{er} janvier 2028.

La trame des Dialogues Stratégiques de Gestion (DSG) a été révisée afin d'améliorer le processus de construction et de suivi budgétaire. Chaque composante et service est appelé à dresser comme chaque année le bilan de ses activités et ses priorités, ainsi qu'à préparer un budget prévisionnel. L'accent est mis sur les points suivants :

- Mise en œuvre des mesures CRE #2 sur les mesures relevant de la composante pour l'année 2027 et aussi en prospective pour les années suivantes.
- Taux d'exécution des dépenses sur contrat, et des recettes sur et hors contrat pour l'année 2026. Cet indicateur est indispensable pour améliorer le pilotage de la trésorerie.
- Présentation du budget sur et hors conventions, par grandes masses, avec une vision calendaire des recettes et dépenses. Une attention particulière sera portée aux dépenses et recettes importantes.
- Compte-tenu de l'enveloppe limitée des investissements (3,7 ME), ceux projetés sur financement de l'établissement devront être classés et motivés suivant la grille adoptée pour le précédent budget : (1) sécurité des personnes et des infrastructures, (2) solde des coups partis, (3) investissements indispensables au fonctionnement de l'établissement ou de la composante, (4) investissements souhaitables mais non prioritaires
- Les investissements informatiques seront arbitrés collectivement après avis du groupe PTE SI Support

2.5 SYNTHÈSE

Pour la construction du budget 2027, les dialogues de gestion continuent à être affinés en lien avec les aspects suivants :

- Un cadrage budgétaire resserré avec la mise en place du CRE #2.
- Une méthode discutée avec les services et composantes, compte-tenu des enjeux pour l'établissement et des efforts à engager.
- Un travail très approfondi est ainsi réalisé sur la masse salariale IATS compte-tenu des enjeux de modernisation de l'établissement et d'économies attendues.
- Dans ce cadre, l'appui du nouveau modèle économique et financier offre une base chiffrée de discussion.
- La modernisation des trames des dialogues stratégiques de gestion afin d'améliorer progressivement le pilotage des finances de l'établissement à chaque échelle de décision.

3 CADRAGE

Les éléments de cadrage ci-après sont communs à toutes les composantes et services de l'établissement.

3.1 OBJECTIFS DU DIALOGUE DE GESTION

Recettes et dépenses

- Objectifs de **croissance des recettes**, paramètre clef dans la réussite du redressement de la trajectoire financière.
- Meilleure estimation et maîtrise des dépenses en vue de **respecter les enveloppes budgétaires inscrites au CRE**.
- **Meilleure prévision et re-prévision tout au long de l'année** sur les flux financiers (dépenses, recettes et investissements) afin d'améliorer le pilotage financier de l'établissement, notamment du point de vue de la **trésorerie**.
- Poursuite de l'**optimisation de chaque fonction opérant dans la composante**, en lien avec le plan de transformation de l'établissement et les efforts consentis sur la masse salariale, les surfaces exploitées et les heures d'enseignement.

Éléments de cadrage RH

Les éléments de cadrage RH ont été transmis dans la lettre de cadrage diffusée le 9 avril 2026 à l'ensemble des composantes. Ils n'ont pas évolué.

Éléments de cadrage DD&RS

Comme les années précédentes, la composante devra intégrer dans son fonctionnement notre souhait d'aller vers une exemplarité à l'horizon 2030 en matière de développement durable et responsabilité sociétale (DD&RS). Elle fera ressortir lors du dialogue stratégique les grandes orientations déjà identifiées pour les prochaines années, ainsi que ses priorités pour 2027.

3.2 MODE OPERATOIRE ET PLANNING DU DIALOGUE DE GESTION

Nous souhaitons structurer le dialogue stratégique entre l'établissement et ses composantes autour d'une vision partagée de chaque composante. A cet effet, l'établissement met en œuvre et partage avec ses composantes :

- Un document navette pluriannuel, retraçant à la fois l'activité et les projets de la composante les années précédentes et permettant d'exprimer la projection telle que prévue l'année suivante. Ce document navette synthétise les dernières années exécutées et l'année en cours, sur les volets étudiants, moyens humains, moyens financiers, investissements, plateformes, patrimoine et projets. C'est un support au dialogue et non l'objet du dialogue stratégique. Les données sont vérifiables et modifiables en adressant ses échanges aux contacts prévus dans l'onglet correspondant.
- Un document de modélisation du budget de l'établissement qui permet de présenter la situation financière actuelle et de projeter les grandes masses budgétaires pour l'année 2027 dans le cadre du CRE #2. Ce document est partagé avec les composantes et il sera régulièrement amélioré et actualisé en vue de la construction du budget initial.

Du 18 juin au 10 juillet, aura lieu la phase de dialogue stratégique individuel. Nous comptons sur la composante pour exprimer la dynamique de son évolution, en mettant évidemment l'accent sur l'année 2027.

Le 4 septembre au plus tard, le budget de la composante sera saisi dans l'outil « budget web ». Celui-ci intégrera l'ensemble des dépenses (y compris vos projets) dans les trois masses (fonctionnement, masse salariale, investissement) et dans les trois dimensions (AE, CP et DC)² ainsi que vos recettes (fonctionnement et investissement, RE, DC). Le résultat partiel (différence entre l'ensemble de vos recettes directes et les dépenses directes) permettra de calculer l'écart entre ce résultat et votre cible de base. Le fichier Excel « budget propre » sera envoyé à aide-au-pilotage-dafa@grenoble-inp.fr. Ce fichier doit comporter les demandes de CDD T sur budget composantes, les heures complémentaires, celles des vacataires comme les années précédentes. Les montants devront correspondre aux CDD budget composantes indiqués nominativement dans le fichier des demandes RH.

Enfin, une dernière étape aura lieu le en septembre **avec un dialogue collectif au cours duquel la situation budgétaire consolidée sera présentée. Sur cette base, l'établissement pourra effectuer les derniers ajustements**, et vous pourrez ainsi transmettre une version finale de votre budget.

² AE : autorisations d'engagement, CP : crédits de paiement, DC : droits constatés, RE : recettes encaissées

CORRESPONDANTS

Pour toute cette démarche, vos correspondants sont :

- Pour les finances : Caroline Martinezl, aide-au-pilotage-dafa@grenoble-inp.fr, 04 76 57 49 37
- Pour les RH : Sébastien Mora, campagne-emploi@grenoble-inp.fr, 07 64 50 60 83
- Pour la fiche navette : Thierry Peres, thierry.peres@grenoble-inp.fr, 04 56 52 89 46
- Pour le planning et autres demandes : ca.vp-assistante@grenoble-inp.fr